

“SARL LI VIGNI FIT”
Société à responsabilité limitée
Capital social : 5.000,00 Euros
Siège social : 273 Av du maine,
Saint-Pavace 72190.

N° RCS LE MANS : 917 771 982

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ASSOCIES
DU 16/10/2023

Le 16 octobre 2023, à 10 heures, les associés de la Société « “SARL LI VIGNI FIT” » se sont réunis au 273 av du Maine, Saint-Pavace 72190 en France - en Assemblée Générale Extraordinaire.

La convocation a été régulièrement effectuée par la gérance.

Sont présents :

M. Li Vigni D	, propriétaire de	50 parts sociales ;
M. Li Vigni C	, propriétaire de	25 parts sociales ;
M. Li Vigni A	, propriétaire de	25 parts sociales.

L'assemblée est présidée par M. Clément Li Vigni , gérant et associé de la société.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Un exemplaire des statuts ;
- Le texte des résolutions proposées.

Le Président déclare que l'ensemble des documents ci-dessus visés ont été adressés aux associés en même temps que la convocation.

Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- maintien de l'activité suite à la perte de la moitié du capital social

Le président met donc aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

Première résolution

- L'ensemble des associés prennent la décision de ne pas dissoudre la Société bien que les capitaux propres soient devenus inférieurs à la moitié du capital. Il n'y a donc pas lieu de nommer un ou plusieurs liquidateurs.
- Les associés prennent acte que la Société disposera d'un délai de deux exercices suivants l'exercice en cours, pour porter le montant des capitaux propres au minimum de la moitié du capital social. À défaut, la Société devra réduire son capital pour le ramener à une valeur inférieure ou égale à ce seuil en disposant d'un nouveau délai expirant à la clôture du deuxième exercice.

Cette résolution est adoptée à la majorité des présents (100/100).

Plus aucune question ne restant à examiner et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11H00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les associés présents.

Fait à Saint-Pavace,
Le 16 Octobre 2023.

Le Président de l'Assemblée,
Le co-gérant
L'associé,
M. Li Vigni Clément



Le co-gérant,
L'associé,
M. Li Vigni Didier



Le co-gérant,
L'associé,
M. Li Vigni Alexandre

